Carpentras : un musulman commet deux viols : le tribunal le laisse libre car c'est « culturel » !

écrit par Lou Mantély | 13 septembre 2017

Une décision prise par le tribunal de Carpentras la semaine dernière fait franchir à notre Justice un pas supplémentaire vers la complicité à l'endroit des idéologies les plus abjectes. Elle entérine par ailleurs un principe désormais ancré dans la tête de nombre de magistrats, à savoir l'inégalité totale des citoyens devant la loi, selon qu'ils soient ou non musulmans.

Un sinistre individu que nous nommerons Walid (parce que Mouloud est déjà bien utilisé) travaille comme ouvrier agricole du côté de Monteux, dans le Vaucluse. Le 30 juin dernier il agresse sexuellement une jeune fille de 17 ans. Il tente de l'embrasser, lui caresse les seins, lui met le doigt entre les fesses… un grand romantique, en somme. La jeune fille réussit à s'extraire de son emprise malfaisante. Elle ne portera pas plainte.

Il faudra attendre qu'une deuxième agression de ce type se produise pour qu'enfin la gendarmerie soit mise sur la piste de ce dégénéré. Elle a lieu le 11 août et cette fois, la victime, âgée de 13 ans (sic) dépose plainte avec ses parents. Grâce aux caméras de vidéosurveillance, les gardiens de la paix identifient rapidement l'individu. Fait étrange : il s'agit d'un musulman, tout tunisien qu'il est.

L'audience se tient vendredi 8 septembre. Le prévenu ne parle pas le français. Et son inaptitude à l'assimilation ne s'arrête pas là.

Il « reconnaît seulement "avoir pris un bisou". Il dit que dans son pays on ne voit pas les choses comme ça du tout. »

Ben non. On comprend. Notre nomade vient de la cambrousse islamisée où, l'on s'en doute, les femmes sont soit voilées soit dépravées. Cet animal affamé était donc bien en droit de se jeter sur le premier morceau de viande qui déambulait devant lui. Après tout, ledit morceau n'avait qu'à éviter la pénétration sur le territoire sexuel de ce prédateur.

« Pour la défense, Me Léa Marguet, après avoir rappelé que le casier judiciaire du prévenu est vierge, insiste au contraire sur la dimension "culturelle" du dossier : 'Il vient d'un village reculé de Tunisie. Il n'a jamais vécu au côté de jeunes files vivant avec nos codes à nous. Je suis convaincue qu'il a compris et qu'il ne recommencera jamais'. »

Nous compatissons : le pauvre bougre est déraciné et le chamboulement avec sa terre d'origine est total. Chez lui, on peut se permettre de violer les femmes non voilées car ce sont soit des putains, des vagabondes ou des mécréantes. Dans tous les cas, une sous-catégorie d'êtres humains, bien en-deça de la femme musulmane pieuse, déjà peu estimée.

L'alibi culturel n'est pas vraiment nouveau. Nombre de représentants d'association soumis à l'islamisme conquérant avaient, après les viols de Cologne, souligné dans un bel euphémisme que « ces populations (musulmanes) n'ont pas les mêmes codes que nous » et que « c'est à nous de les ouvrir à la vision de la femme occidentale ». En d'autres termes, c'est encore la faute du méchant Blanc qui a mal éduqué ses enfants venus du Sud.

Marcher sur les Oeufs nous rappelle avec cet article que le phénomène n'est pas en diminution.

http://resistancerepublicaine.eu/2017/09/12/autriche-allemagne-les-agressions-sexuelles-commises-par-des-migrantsexplosent/

On lit par ailleurs dans *La Croix*, peu connu pour sa tendance à la haine religieuse, des choses intéressantes. « *Le professeur d'éthique* à l'université de Lund (Suède) Ann Heberlein expliquait dans le quotidien libéral Expressen que les agresseurs de Cologne et de Stockholm ont pour dénominateur commun 'd'être originaires de pays dont les valeurs diffèrent fondamentalement des nôtres, où les femmes sont perçues comme inférieures aux hommes'. » Le mot « islam », ça vous écorche le palais, Madame ?

« 'Le harcèlement contre des femmes est systématique, il est surtout verbal mais il peut aussi arriver que des hommes nous touchent', témoigne Nahla Soliman, 27 ans, directrice de programme dans une ONG au Caire. 'C'est probablement dû à la culture patriarcale en Égypte, qui fait que les hommes se sentent obligés de montrer leur masculinité et réduit les femmes au statut d'objet.' » Bien sûr. La mise à mort des apostats aussi, c'est la culture patriarcale.

En fait, on aurait tort de s'embêter : la culture patriarcale explique tout. Le viol, le meurtre, les bombes, les exterminations de population, tout ça, c'est culturel et patriarcal. Salauds de pères. Ils en arriveraient à faire croire que l'islam et mauvais.

Cette même culture patriarcale est pourtant l'argument invoqué par les féministes du dimanche pour expliquer que l'Occident maltraite le beau sexe depuis toujours. Les mêmes idiots utiles excusent volontiers le traitement pour le moins radical que préconise le coran à l'endroit des femmes.

Mais nous aimerions surtout comprendre pourquoi le Français distrait qui a dépassé de 3 km/h la vitesse maximale autorisée au moment où il passait devant un radar ne bénéficie pas, lui aussi, de l'excuse de la culture patriarcale.

Nous voudrions également qu'on nous dise pourquoi des Français qui paient leurs impôts, sont honnêtes et vivent dans le pays que leurs ancêtres ont construit et défendu sont jugés comme des malpropres, des criminels, ceci tant au tribunal que dans la presse, lorsqu'ils font courageusement face aux hordes

ethno-religieuses qui les agressent constamment. Peut-être leur culture n'est-elle pas assez patriarcale ?

http://www.bvoltaire.fr/deux-ans-de-prison-ferme-setre-defendu-a-beauvais-justice-passee/

Revenons au violeur culturel. « Le tribunal a finalement condamné le prévenu à 30 mois de prison dont deux ans avec sursis et mise à l'épreuve, ce qui fait six mois ferme. » Six mois ferme pour deux viols ? Alors que dans l'affaire de Beauvais, ce pauvre homme qui s'est seulement défendu après avoir été agressé, molesté (45 jours d'ITT) doit croupir deux ans derrière les barreaux ?

Avec la même grille, une tête de sanglier sur une mosquée, ça vaut effectivement cinq mois avec sursis.

http://resistancerepublicaine.eu/2017/09/11/5-mois-de-prison-avec-sursis-pour-une-tete-de-sanglier-tres-mauvaisedefense-de-lavocat-et-des-prevenus/

Le meilleur pour la fin : la condamnation de notre patriarche cultivé est prononcée « sans mandat de dépôt. L'ouvrier agricole est donc sorti libre hier soir, mais avec sans doute l'impression de revenir de très loin. » Nous autres, on a l'impression de revenir très loin tout court. En arrière.